

Rencontres habitat léger et mobile - 16 nov 2011

CR Atelier 2 : Habitat léger, environnement et rapport à l'espace

Evocations des caractéristiques de quelques-uns de ces habitats : légèreté ? mobilité ? faible ancrage au sol ? Quelles inscriptions dans le paysage ? Quels aménagements et équipements ? Quels rapports intérieur / extérieur ? Intérêts et limites de ces types d'habitat sur le plan environnemental.

Habitat et mode de vie : où se joue le rapport à l'espace ?

Pour questionner le rapport à l'espace des habitations légères, il semble important de distinguer l'habitat (sa forme et sa construction) du mode de vie de celui qui y habite.

La yourte, le tipi ou la cabane requièrent peu de matériaux et ont une empreinte légère sur le sol. Ces habitats sont facilement démontables, leur implantation est réversible.

Certains vont plus loin, en disant que cette empreinte légère dans l'espace induit un comportement léger et respectueux de l'habitant dans son milieu. Celui-ci vit en proximité et dépendance des ressources et donc les administre de manière économe. Il y a là l'idée que l'habitant n'habite pas que la construction, il habite tout l'espace autour.

D'autres témoignent aussi que le recours aux pratiques écologiques ou à l'autonomie énergétique répond à une nécessité : "tu mets une éolienne parce que tu n'as pas le jus et tu en as besoin, ta vraie motivation n'est pas l'écologie, mais l'amélioration de tes conditions de vie".

Le cas de la caravane, du mobilhome ou du camion a peu été évoqué pour son rapport à l'espace.

Caché dans les bois ou habitant du village ?

Au-delà de la construction légère et du mode de vie de son habitant, comment ces installations s'inscrivent dans un territoire habité, un village, ou un espace sauvage ? Comment mettre de la cohérence et penser la dimension collective et sociale quand on parle de s'installer en milieu sauvage, de manière isolée, en recolonisant des espaces inhospitaliers inhabités ?

Certains élus du PNR du Livradois-Forez sont réticents à accueillir ce genre d'habitat, le jugeant trop individualiste : chacun s'attacherait à son petit paradis sans trop s'intéresser à l'espace collectif. En effet, il semble parfois que dans l'imaginaire collectif « habitat léger » rime avec « caché dans les bois » : mais si l'habitat léger se banalisait dans les centre-bourgs, peut-être qu'on parlerait plus de « lien social » que de « symbiose avec la nature »...

Urbanisme et responsabilité collective

L'urbanisme est une troisième dimension du rapport au territoire de ces habitats : la gestion des ressources, le rapport au paysage et la façon dont le territoire est aménagé sont des questions collectives qui dépassent l'habitat individuel.

D'un côté, l'urbanisme c'est la possibilité de mettre en cohérence des installations, des habitants, des services, de la vie. D'un autre côté, sur le terrain, les cadres réglementaires de l'urbanisme contraignent certaines installations, et tracent des espaces dédiés à des fonctions, morcelant le territoire et les aspects de la vie rurale (habitat, commerces, agriculture, loisirs, vie sociale).

Le terme « mitage », pour décrire un paysage où l'habitat est dispersé, renvoie à tout ce qu'il y a de plus négatif dans l'installation humaine sur un territoire, mais rarement l'habitat regroupé, voire densifié, n'est remis en question comme modèle. Au nom de quoi des espaces devraient-ils être habités et d'autres non ? Cependant le « mitage », au-delà de l'esthétique du paysage, pourrait désigner le mitage de la vie sociale, de la vie de village.

Au fil des témoignages, il ressort que le rapport à la nature et au voisinage entretenu par

les arrivants habitant dans des installations légères en milieu rural est parfois complexe. Peut-être que les porteurs de projet sont tellement accrochés à leur projet (imaginé hors-sol) et à la mise en place des conditions matérielles du projet, qu'ils en oublient le rapport à la terre, au lieu, à ses réalités physiques et naturelles, à ses habitants, au monde qui tourne autour d'eux.

Installation progressive

L'habitat léger offre des possibilités en tant que lieu de passage dans la construction d'un projet ou d'une vie quelque part. Il permet cette progressivité de l'installation. Cette qualité de lieu d'étape et d'expérimentation n'est pas reconnue, ni prévue dans les règles de l'urbanisme.

Certains défendent l'idée qu'il faut laisser faire ces installations hors normes, et se donner la possibilité ensuite de repenser l'organisation collective du territoire avec ceux qui sont là. Ce qui est défendu par cet argument c'est aussi le droit à la diversité. Il s'agit aussi de donner un exemple concret visible aux autres, plutôt que d'essayer de transcrire par la parole des projets liés à l'imaginaire et la capacité d'innovation de chacun.

Reconnaissance, loi et réglementations

Les questions que nous nous posons en rapport à la norme, aux contraintes réglementaires, à la non reconnaissance de certaines formes d'habitat dépassent la seule question de l'habitat léger non conventionnel. Elles renvoient plus largement à nos définitions de la liberté, la marge, l'expérimentation.

Il y a un enjeu à faire reconnaître que dans nombre de cas, ces habitats légers sont aussi le lieu d'activités menées par leurs habitants. Il faudrait surtout accepter d'aborder les situations particulières, le cas par cas, plutôt que d'en revenir toujours à la norme, peu adaptée ni actualisée en matière d'habitat léger.

Les limites de la discussion

Tout le monde autour de la table semble avoir plus ou moins choisi son habitat et les personnes concernées par l'habitat léger le défendent depuis le point de vue de leur expérience de vie.

L'habitat léger serait plus agréable et pertinent en milieu rural qu'en ville. Il a peu été question d'habitat léger urbain ni d'habitat nomade.

Les participants à l'atelier ont tous un bagage culturel et une facilité à défendre leur choix et arguments. Ils ne représentent pas forcément l'ensemble du phénomène de l'habitat non conventionnel, dans la diversité de ses aspects.

Expériences racontées

Le Collectif Plume est un regroupement informel d'habitants de logements légers en pays d'Anjou. Ce collectif étudie les spécificités de ces formes d'habitat et modes de vie et sensibilise des élus à partir de ses travaux. Le collectif est en contact avec l'association des maires de Maine et Loire.

Quand l'habitat léger croise la création d'activités : plusieurs participants de l'atelier ont créé une activité liée à l'habitat léger. Laurent prévoit de reprendre un camping dans le nord du Lot en accueillant les visiteurs en cabane, roulotte, etc. Olivier est fabricant de yourtes et a publié le livre *Construire en rond : yourtes, domes, zomes, ker-terre*, éd. Eyrolles

Pascal est éditeur et a mis en ligne un site internet sur des modes de vie alternatifs : fudovisions.fr

Lutter pour rester à Bussière Boffy (Haute-Vienne) : Après 20 ans de bon voisinage et cohabitation entre les habitants originaires et plusieurs familles vivant en yourte et en roulotte, le nouveau maire entame des procédures d'expulsion.